



CONDITIONS D'EXERCICE ET EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE DES STAGIAIRES EN FORMATION AU CQP ENSEIGNANT ANIMATEUR

Conditions d'exercice des stagiaires en formation au CQP EA

Lorsqu'il est en cours de formation, le candidat au CQP Enseignant Animateur peut exercer des activités d'enseignement de l'équitation si les conditions suivantes sont remplies :

- le candidat dispose d'un livret de formation en cours de validité
- le candidat dispose d'une attestation de stagiaire (carte professionnelle) délivrée par la DDJSCS ou de la DDCSPP
la délivrance de la carte professionnelle est soumise à l'obtention des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- le candidat exerce sous la responsabilité de son formateur ou de son tuteur

L'autonomie du stagiaire en cours de formation au CQP EA est donc relative, soumise au contrôle de son formateur ou de son tuteur.

Chaque tuteur peut encadrer en situation professionnelle jusqu'à deux stagiaires en cours de formation au CQP EA

Définition des exigences préalables à la mise en situation pédagogique

1. Le candidat doit avoir acquis l'OI 22 « Etre capable de mobiliser l'ensemble des connaissances liées à la sécurité et à l'encadrement des publics ». L'acquisition des capacités correspondantes fait l'objet d'une évaluation sous forme d'un contrôle de connaissances lors de l'entretien à l'issue de l'évaluation en situation

2. Le candidat doit avoir réalisé en présence de son tuteur et de son formateur (tuteur et ou formateur peuvent être représentés par un titulaire d'un diplôme d'encadrement d'activités équestres de niveau IV minimum ou équivalent) une évaluation en situation attestant qu'il a acquis les compétences minimales nécessaires dans la mise en œuvre de la sécurité des pratiquants et des tiers.

. L'évaluation s'effectue lors d'une situation d'encadrement en carrière ou manège, en suivant les consignes de son tuteur ou de son formateur d'un groupe de quatre cavaliers minimum pour une durée minimale de 20 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes environ ,

Le jury constitué du formateur et du tuteur ou de leurs représentants utilise la grille de critères en annexe

Cette acquisition est attestée dans le livret de formation par le formateur.

Equivalences

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogiques sont également acquises pour les CQP ASA et ORE